

Plan académique de prévention du harcèlement entre élèves

I) Principes

La sérénité du climat scolaire, son caractère inclusif et encourageant favorisent une meilleure qualité des apprentissages et un sentiment de bien-être des élèves. Pour permettre à chacun de s'épanouir et de réussir, l'école doit être un lieu de confiance et de respect.

Le harcèlement, qu'il soit psychologique, physique ou sexuel, ou qu'il s'agisse de cyber harcèlement, est un fléau. Selon les estimations de l'OCDE et de l'UNESCO, jusqu'à 30 % des élèves dans le monde ont été victimes d'une forme harcèlement.

Par l'adoption définitive le 4 juillet dernier de la loi Pour l'École de la confiance, le principe d'une scolarité sans harcèlement dispose d'un cadre législatif à travers son article 5 : « *Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.* » La loi reconnaît désormais la gravité de cette forme de violence scolaire.

Il s'agit donc d'une nouvelle étape dans l'action publique en matière de lutte contre toutes les formes de harcèlement et de cyber harcèlement. À ce titre, le plan académique de prévention et de lutte contre le harcèlement entre pairs en milieu scolaire de l'Académie de Bordeaux s'articule autour de deux axes :

- Il s'inscrit dans la définition des objectifs fixés en la matière par le Ministère de l'Éducation Nationale et par la déclaration commune du G7 de l'Éducation réuni à Biarritz le 7 juillet 2019.
- Il impulse une politique volontariste et innovante, notamment à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine.

II) Agir sur le harcèlement et les cyber violences

➤ Des Numéros verts académiques et nationaux pour alerter rapidement

L'Académie de Bordeaux met à la disposition des familles et des élèves un numéro vert : 0800 208 820

Au niveau national, il existe également un numéro vert « stop harcèlement » : 3020

Pour les situations de cyber-harcèlement :

Le site netecoute.fr mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale répond notamment aux problématiques du cyber harcèlement. Un numéro spécial est dédié à la prise en charge de ces situations.

Net Ecoute 0800 200 000 (Anonyme, confidentiel et gratuit).

Les 17 référents « harcèlement » de l'Académie de Bordeaux (2 référents académiques et 15 référents départementaux) supervisent le traitement des situations mentionnées par les élèves et leurs familles pour garantir l'accompagnement dans la résolution des situations de harcèlement.

Suite à un appel au numéro vert national ou académique, le référent académique et un référent départemental sont automatiquement alertés. Ils interviennent alors pour faciliter le traitement des situations et la mise en œuvre des actions de prévention et de formation au sein des écoles et des EPLE.

➤ **Une organisation académique renforcée autour de la lutte contre le harcèlement**

En Aquitaine, 190 formateurs climat scolaire proposent chaque année des sessions de formation sur des thématiques telles que « la prévention des incivilités et harcèlement scolaire », « la médiation par les pairs », « la méthode de la préoccupation partagée ».

Sous l'égide des IA-IPR EVS, les animations des réseaux ZAP sensibilisent les équipes aux enjeux de la lutte contre le harcèlement. Enfin, la cellule Climsco a développé un blog recensant toutes les informations sur le GACS de l'Académie de Bordeaux. <https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/climat-scolaire/>

III) Prévenir et lutter contre toutes les formes de harcèlements entre pairs en milieu scolaire

L'Académie de Bordeaux organise son action autour de quatre axes.

1 : Développer des stratégies d'équipes

Afin de favoriser des stratégies d'équipes efficaces dans la lutte contre le harcèlement, les référents académiques impulsent un pilotage permettant :

-D'articuler leurs actions en lien étroit avec les différents services et personnels concernés (référents départementaux Prévention Violences Scolaires, Doyen des IEN 1^{er} degré, service juridique, cellule CLIMSCO, CT ASH, DAVL...)

-De structurer le travail de l'année, et d'informer régulièrement les référents départementaux et les membres des Réseaux Départementaux d'Intervention des bilans des visioconférences nationales, de la diffusion des circulaires, afin d'apporter une cohérence globale de pilotage de l'action.

-De sensibiliser les acteurs de la prise en charge (référents départementaux, chefs d'établissements) aux formations proposées par le Plan National de Formation et les parcours existants sur la plateforme M@gistere.

-De présenter et d'inscrire les actions académiques au sein des Comités Départementaux d'Éducation à la santé et à la Citoyenneté.

-De conjuguer à l'échelle de la Région Académique Nouvelle Aquitaine, les projets des délégations académiques à la Vie Lycéenne et des cellules climat scolaire en matière de formations des ambassadeurs lycéens et de proposer un évènement annuel commun, type « hackathon », notamment à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement au mois de novembre.

2 : Communiquer et informer

Parce que l'information est la première force de la prévention, l'Académie de Bordeaux propose :

-D'associer les fédérations des parents d'élèves aux actions et objectifs du présent plan de prévention.

-D'apporter une meilleure lisibilité de ce plan de prévention via le portail académique mais aussi via les liens départementaux et les réseaux sociaux des associations partenaires.

-De rédiger et de réactualiser chaque année une brochure académique interne, permettant ainsi de porter à la connaissance de l'ensemble des personnels, les actions spécifiques menées dans chaque département.

-D'élaborer une « lettre Flash » bimestrielle, au sein de laquelle chaque département disposera de son propre espace et recensera les informations nationales comme les projets innovants des établissements du premier et du second degré.

-De valoriser et de mieux faire connaître les deux temps forts de la lutte contre le harcèlement, (Journée Nationale en novembre et prix Non au Harcèlement) par l'action des référents départementaux et académiques auprès des établissements scolaires.

3 : Renforcer l'expertise de tous les acteurs pour répondre aux enjeux de la prévention et de la prise en charge des situations

En matière de prévention :

Développer des actions de sensibilisation sur site au plus près des besoins (ZAP, conseils d'école, conseil pédagogique...)

Poursuivre et renforcer les formations d'élèves médiateurs : élèves-ambassadeurs en coordination avec le CAVL (en lien avec les CLV et CVC), élèves-sentinelles, etc...

Accompagner et conseiller les écoles et les EPLE dans la mise en œuvre de protocoles d'intervention et dans la rédaction des plans individuels de prévention.

Former des personnels ressources intervenant notamment via les RDI, et plus spécialisés pour la prise en charge des élèves victimes et auteurs. Au niveau départemental, il appartient à chaque DSDEN de définir un programme de formations et de sensibilisations pour le premier et second degré.

En matière de prise en charge des situations :

Accompagner les EPLE 1^{er} et 2nd degré dans l'identification et le traitement des situations par la diffusion de documents ressources.

Accroître la vigilance face aux signaux faibles identifiés (via les retours du terrain, les signalements, les indicateurs variés...).

Proposer un protocole spécifique aux équipes d'une école ou d'un EPLE après une situation grave, par le biais de l'évaluation de ses besoins.

Recenser des partenaires possibles pour la prise en charge complémentaires des situations (Maison des Adolescents, associations agréées...).

4 : Accompagner les projets et le pilotage des EPLE en matière de lutte contre le harcèlement

Dans la continuité des nombreuses actions et projets pédagogiques d'ores et déjà portés par les établissements scolaires, notamment dans le cadre des CESC et des parcours santé, l'Académie s'engage à :

- Soutenir la mobilisation des élèves, en tant que premiers acteurs de la prévention, en développant les initiatives présentées lors des CAVL/CVC /CVL
- Promouvoir la diffusion et l'organisation du prix *Non au Harcèlement*
- Valoriser les actions portées par les établissements, notamment à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement.
- Assurer l'information des EPLE autour des problématiques croissantes de cyber harcèlement par l'action du CLEMI. A cet égard, mobilisée sur tout ce qui concerne la lutte contre la propagation du faux sur le web (fake-news/infox), la délégation académique du CLEMI outille les enseignants et personnels pour contrer les cyber-violences dont cyber-harcèlement et cyber-sexisme, contribuant ainsi concrètement à lutter contre la haine en ligne. Elle est régulièrement sollicitée pour apporter une réponse en situation d'urgence et de crise par chefs d'établissement, enseignants ou parents d'élève. Les actions du CLEMI viennent compléter l'offre de la plateforme [Net Ecoute](#).